

Concours des Villes et Villages Fleuris & des Maisons Fleuries



La Commune de Vinon-sur-Verdon, avec la participation du Conseil Départemental du Var, organise le Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris et des Maisons Fleuries – Edition 2024.

Inscrivez-vous et participez au fleurissement et à l'amélioration du cadre de vie de votre village.

Conditions d'inscription : le fleurissement doit être **IMPERATIVEMENT** visible de la voie publique.

Informations au 04.92.78.86.33

Bulletin d'inscription ci-dessous à retourner en Mairie au 66 avenue de la Libération **AVANT LE 31 MAI 2024**

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner en Mairie au 66 avenue de la Libération

AVANT LE 31 MAI 2024

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

- Edition 2024 -

M. Mlle Mme

Nom Prénom

Adresse complète

Téléphone/...../...../...../..... E. Mail @

CATEGORIE CHOISIE (cocher une seule case) :

- 1^{ère} catégorie** : Maison avec jardin très visible de la rue : (*rues et/ou routes privées ne sont acceptables que si carrossables, maisons cachées arbres ou haies ne sont pas acceptables. Le jury ne doit pas pénétrer à l'intérieur des propriétés.*)
- 2^{ème} catégorie** : Décor floral installé sur la voie publique,
- 3^{ème} catégorie** : Balcon ou terrasse sans jardin visible de rue.
- 4^{ème} catégorie** : Fenêtres.
- 5^{ème} catégorie** : Façades ou mur.
- 6^{ème} catégorie** : Immeuble collectif, lotissement, copropriété.
- 7^{ème} catégorie** : Etablissement recevant du public (commerces, restaurants, cafés chambres d'hôtes, hôtels, camping...) (*le choix de cette catégorie implique d'autoriser au jury l'accès à l'établissement*).
- 8^{ème} catégorie** : Domaine, Fermes.
- 9^{ème} catégorie** : Ecoles
- 10^{ème} catégorie** : jardin partagé municipal

J'autorise le jury à prendre des photographies du fleurissement de ma maison et à les utiliser pour une exposition

Date :

Signature :

Les données personnelles que vous nous communiquez sont strictement confidentielles. Elles ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par mail au Délégué à la protection des données (ou DPO) : dpo-rgpd@dlva.fr